

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE



Programme Opérationnel FEDER FSE DE CORSE 2014-2020

AXE 2 Priorité d'Investissement 2C

« Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire »

Cahier des charges de l'appel à projets

MEDIATION NUMERIQUE 2016

Volet 1 : Ateliers de médiation numérique

Le présent appel à projet se fonde sur les critères et la méthode de sélection validés par le Comité de suivi régional interfonds du 18 mars 2015 et repris au DOMO (document de mise en œuvre) du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020.

Approuvé par délibération de l'Assemblée de Corse N°16/101 AC du 26 mai 2016

Date d'ouverture de l'appel à projets juin 2016

Date de clôture de l'appel à projets 30 septembre 2016

PREAMBULE

Le numérique constitue pour la Corse une réelle opportunité de développement en matière économique, sociale et culturelle, un vrai levier de transformation de la société insulaire.

Afin que le numérique joue pleinement son rôle de catalyseur de développement et d'émancipation, il est nécessaire d'agir simultanément sur 3 composantes :

1. Les infrastructures de réseaux de télécommunication ;
2. Le déploiement de services numériques innovants et performants ;
3. Le développement des usages numériques au sein de l'ensemble de la population.

L'association de ces trois composantes constitue le terreau fertile d'un développement numérique maîtrisé et non subi. Elle garantit une combinaison vertueuse entre les projets, les hommes et les territoires, au service de l'inclusion des populations et de la reconnaissance de la Corse dans la société de la connaissance et du savoir.

Ainsi ces trois axes ont été inscrits dans le Programme opérationnel FEDER/FSE Corse pour la période 2014-2020. Son axe 2 intitulé « *Développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du Territoire* » se décompose en deux priorités d'investissement :

- La priorité d'investissement 2A orientée « infrastructure » est intitulée : « *Etendre le déploiement de la bande large et la diffusion de réseaux à grande vitesse et favorisant l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique* »,
- La priorité d'investissement 2C orientée « services et usages numériques » intitulée : « *Renforcement des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative* ».

Les financements FEDER consacrés à l'axe 2 représentent un montant de 16M€ répartis comme suit :

- 11 M€ pour la priorité 2A, **au titre du déploiement du THD sur des zones hors AMII et leurs sites d'intérêt économique ou général,**
- 5 M€ pour la priorité 2C, **au titre du développement de services numériques à destination directe des usagers, dans les domaines de l'e-administration, l'e-éducation et l'e-inclusion.**

Afin d'assurer la cohérence des actions en matière numérique et de satisfaire à la stratégie d'intervention du PO FEDER FSE Corse 2014- 2020 pour la Corse adoptée par la Commission Européenne le 17 décembre 2014, les fonds FEDER consacrés à l'axe 2 seront alloués au titre d'appels à projets lancés à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Corse , en sa qualité d'autorité de gestion des fonds FEDER et FSE pour 2014-2020, après validation par l'Assemblée de Corse.

Les contenus de ces appels à projets et les dossiers déposés au titre de ces appels à projets sont conformes aux critères de sélection définis au titre du PO FEDER FSE Corse pour la période 2014-2020. Ils obéissent aux principes édictés dans le Document de Mise en œuvre du PO FEDER FSE CORSE pour la période considérée.



Les appels à projets définissent un cadre de réponse et des modalités d'instruction. Ils sont lancés sur une période déterminée et pourront être relancés au regard des résultats obtenus et après délibération du Conseil Exécutif de Corse.

Présentation de l'appel à projet

Cet appel à projets est réalisé dans le cadre du PO FEDER/FSE Corse 2014-2020 axe 2 : développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire, priorité d'investissement 2C intitulée « renforcement des services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique ».

Il cible plus particulièrement le déploiement d'activités en lien avec la médiation numérique et l'e-inclusion.

Il a pour objectif d'identifier et de soutenir des projets visant à apporter des réponses à :

- Une population en situation de fracture numérique ayant besoin d'accompagnement dans les usages numériques,
- Un besoin de médiation numérique ciblé sur un projet de territoire et la demande de la société civile,
- La diffusion d'une culture numérique comme véritable levier de transformation individuelle et collective.

Sont éligibles les structures du secteur public et privé : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, associations.

Cet appel à projets **s'inscrit dans une démarche d'e-inclusion** et concerne « **la mise en place d'ateliers de médiation numérique** » à destination de la société civile insulaire.

La « médiation numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage, des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun.

Les dossiers retenus pourront bénéficier d'un financement maximal de 50% sur la base des dépenses éligibles dans le cadre des fonds FEDER. Les co-financements ETAT, REGION ou autres pouvant aller jusqu'à 80% maximum.

Cet appel à projets est lancé à un rythme défini par le Conseil Exécutif de Corse. La date de dépôt, au plus tard, des dossiers est fixée 30/09/2016 à 12h00. Il est ouvert pour une période ne **pouvant excéder 24 mois d'activité en sachant que les activités peuvent être prises en compte (sous réserve de répondre aux modalités de l'appel à projets) à compter du 01/01/2016.**



Chaque fin d'année civile un rapport d'activités (bilans statistiques de l'année n et plan d'actions pour l'année n+1) permettra de reconduire les actions sur l'année suivante. Le processus de sélection des projets est organisé comme suit :

- Sélection du dossier par un jury indépendant et opérée sur la base des critères de sélection du présent appel à projet
- Ajustement et constitution du dossier complet,
- Instruction des projets sur la base des dossiers déposés, par la CTC (Service du Développement Technologique) associé aux services de l'Etat (SGAC TIC),
- Présentation des dossiers complets au COREPA pour avis,

Le Conseil Exécutif de Corse prend la décision finale de financement et le conventionnement avec les porteurs de projets.

Appel à Projets MEDIATION NUMERIQUE

Volet 1 : Ateliers de médiation numérique

I) Les Caractéristiques générales

Les technologies numériques offrent un potentiel d'innovation considérable dans l'ensemble des domaines de notre société. Dans le domaine de « **la médiation numérique** » ciblé par cet appel à projets, les enjeux sont :

- 1) Engager la médiation numérique à travers une approche « **d'usages et de services** » **facilitant l'inclusion numérique** ;
- 2) Améliorer les capacités **d'innovation** des territoires via le numérique et ce afin de **renforcer le « pouvoir d'agir » des citoyens, des organisations et des communautés** sur leur environnement social, économique et culturel ;
- 3) Favoriser le **développement de dynamiques de projets et de collaboration au niveau régional** au bénéfice de services de médiation numérique ;
- 4) Proposer **un dispositif de soutien qui favorise les projets de médiation à forte valeur ajoutée adaptés, à chaque territoire bénéficiaire.**

Cet appel à projets est lancé dans le cadre du PO FEDER FSE Corse 2014-2020 axe 2 « développer la société de l'information et de la communication au service de la compétitivité et de la cohésion du territoire ».

Il vise à la mise en œuvre de la priorité d'investissement 2C intitulée « renforcement des services numériques structurants en matière d'éducation, de santé et de modernisation de l'action publique ». Il cible plus particulièrement le déploiement d'activités en lien avec la médiation numérique et l'e-inclusion.

Les bénéficiaires potentiels sont les structures qui développent des usages d'acculturation susceptibles de permettre l'inclusion numérique du plus grand nombre.

Le présent appel à projets concerne l'organisation d'ateliers de médiation numérique au sein d'espaces consacrés au développement des usages numériques. Ce premier appel à projets est intitulé « appel à projets médiation numérique-volet 1 ateliers de médiation numérique ».

En région Corse, la médiation numérique est assurée principalement par les Points d'accès multimédia (P@M) qui accompagnent depuis 2001 le développement des usages au plus près des habitants. Mais les structures de médiation numérique se diversifient et les enjeux de la médiation numérique s'élargissent. Notamment avec l'apparition des FabLabs et d'autres structures d'accompagnement numérique.

Cet appel à projets pourra être relancé à la demande du Conseil Exécutif de Corse. La date de dépôt, au plus tard, des dossiers est fixée le 30/09/2016 à 12h00.

Le présent document constitue le cahier des charges du présent appel à projets.



Les Objectifs

Les dossiers de candidature doivent contribuer à l'objectif régional de l'axe 2 priorité 2c du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 : *Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société.*

Cet appel à projets a pour objectif d'identifier et de soutenir des projets visant à apporter des réponses au domaine lié à « **la mise en place d'ateliers de médiation numérique(*)** » auprès de la société civile insulaire. Avec l'intervention du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020, l'appel à projet s'attachera à augmenter la population, utilisatrice des e-services ; réduisant ainsi la fracture sociale et territoriale.

Il vise à apporter une réponse à :

- une population en situation de fracture numérique ayant besoin d'accompagnement dans les usages numériques,
- un besoin de médiation numérique ciblé sur un projet de territoire et à la demande de la société civile,
- la diffusion d'une culture numérique comme véritable levier de transformation individuelle et collective.

(*) La « médiation numérique » désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage, des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun.

Périmètre de l'Appel à projets

Les projets proposés dans le cadre du présent appel à projets devront porter sur **des ateliers de médiation numérique**.

Il s'agit d'ateliers thématiques mettant en œuvre des usages et services numériques innovants. Ces ateliers thématiques doivent mettre en œuvre un projet/activité adapté à la réalité de leur territoire.

Les projets devront mettre en place des modules tutorés (ateliers) de médiation numérique.

Chaque atelier faisant l'objet d'une fiche descriptive.

II) Les Critères :

Eligibilité géographique :

Cet appel à projets, s'adresse aux projets déployés sur un ou plusieurs territoires¹ identifiés de la Corse à destination de la société civile insulaire.

¹ Territoires vus ici au sens des territoires définis dans le PADDUC et les DOMO.



En cas de localisation infra, l'impact attendu du projet sera à démontrer à l'échelle de la zone d'éligibilité géographique.

-Eligibilité Thématique :

Le présent appel à projet porte sur le développement d'usage et service numérique dans le domaine de l'e-inclusion et concerne l'organisation d'ateliers de médiation numérique organisés dans le cadre de structures de médiation numérique.

- Périmètre des projets

Il vise à soutenir en priorité la réalisation d'ateliers de médiation numérique sur une période couvrant 24 mois d'activité à compter de la date de prise en compte des ateliers.

Ces ateliers réuniront au minimum 5 personnes autour d'un programme inédit pouvant se décliner en différents modules.

Le projet doit mobiliser un porteur de projet ayant des compétences avérées permettant sa bonne exécution.

Il doit concerner une communauté élargie d'utilisateurs clairement définie comme la cible.

Il doit nécessairement couvrir un territoire cible clairement identifié.

Montant plancher :

Le montant de l'assiette éligible doit être à minima de 20.000€ investissement compris sur 24 mois d'activité à compter de la date de prise en compte des ateliers.

Typologie de projets éligibles

Les projets pourront répondre à la typologie indicative suivante :

- 1) Ateliers thématiques en lien avec la programmation et le codage.
- 2) Ateliers thématiques en lien avec la robotique et/ou l'électronique.
- 3) Ateliers thématiques en lien avec la fabrication d'objets 3D, d'imprimantes 3D.
- 4) Ateliers thématiques en lien avec l'Internet plus sûr.
- 5) Ateliers thématiques en lien avec la cartographie.
- 6) Ateliers thématiques en lien avec le logiciel libre.
- 7) Atelier thématiques en lien avec la créativité et la production de biens communs.
- 8) Ateliers thématiques en lien avec un projet de territoire.
- 9) Ateliers thématiques d'inclusion numérique en lien avec des personnes fragilisées. (Séniors plus, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, personne en situation de précarité).
- 10) Ateliers thématiques en lien avec les plates formes d'e-democratie ou de démocratie participative.
- 11) Ateliers mettant en œuvre des usages et services numériques innovants adaptés à la réalité de leur territoire.

Ces ateliers pourront s'articuler autour d'initiatives comme :

- *Living Lab* regroupant des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels, dans l'objectif de tester, prototyper « grandeur nature » des services,



des outils ou des usages nouveaux. Dans ce cadre, l'atelier cible un projet qui se conçoit comme une expérimentation ayant vocation à changer d'échelle et/ou à inspirer de nouveaux projets sur d'autres territoires (transposer, dupliquer).

- *FabLAB* sur la base de prototypes originaux et inédits ou de pré-séries permettant un vrai transfert de savoir-faire (qu'ils s'agissent de produits physiques, ou électroniques).
- *HACKATON* portant sur des données en OPENDATA ou HACKLab portant sur la reconfiguration de services numériques.
- La promotion du logiciel libre.
- Des initiatives visant à accompagner la mise en place de biens communs numériques dans le cadre de projet de territoire (banque d'image libre, cartopartie, toponymie, banque de données ouvertes).

Les actions ne pouvant être financées :

- les sessions en libre-service,
- les ateliers personnalisés pour moins de 5 personnes.

NOTA : Les ateliers ciblés pourront être récurrents sans dépasser 2 ateliers couvrant la même thématique par mois pour la période de l'appel à projets.

NOTA : Ces ateliers doivent être ouverts aux publics à un coût raisonnable ou gratuitement selon le principe d'un service public et conformément à la charte de la médiation numérique de Corse.

LES CANDIDATS, PORTEURS DE PROJETS

Règles d'éligibilité des bénéficiaires ciblés par l'appel à projet :

L'appel à projets vise des projets portés par une structure identifiée comme le porteur de projets.

Les bénéficiaires concernés sont une association ou une collectivité locale, un EPCI ou une administration publique dont l'activité se situe en Corse.

En terme d'éligibilité temporelle les projets doivent respecter les contraintes suivantes :

- La date de démarrage du projet doit être postérieure au 1er janvier 2014.
- La durée du projet ne peut excéder 36 mois.
- L'opérationnalité du projet achevé doit être maintenue dans les 5 ans après le paiement final des aides.
- Le projet non soumis aux régimes d'aide d'Etat ne doit pas être terminé au moment du dépôt de la demande.
- Le projet relevant des régimes d'aide d'Etat ne doit pas avoir débuté avant la demande d'aide publique.

De plus, le bénéficiaire doit :

1. ne pas être en difficulté au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté ;
2. ne pas faire l'objet d'une injonction de récupération suivant une décision antérieure de la Commission européenne déclarant des aides illégales et incompatibles avec le marché intérieur ;
3. avoir la capacité financière de supporter les investissements nécessaires à la bonne exécution du projet, l'aide étant versée sur factures acquittées ;
4. doit avoir un plan de valorisation des résultats et de suivi de l'activité. Notamment il doit disposer d'un site Web de valorisation des ateliers et d'un suivi des activités informatisés. disposer d'une application logicielle de gestion des inscriptions aux ateliers.
5. doit adhérer à la Charte de médiation numérique pour la Corse (voir annexe).

Taux d'aide

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un financement à hauteur de 50% maximum de leur projet au titre du FEDER priorité d'investissement 2c, qui correspond à un taux d'aide appliqué à l'assiette des dépenses éligibles du projet.

Le taux d'intervention ne pourra excéder 80% concernant les financements publics (co-financements, Etat, Région, autre financement public..).

Les bénéficiaires des aides de cet appel à projets signeront une convention FEDER (et/ou autre selon les fonds mobilisés). Ces conventions préciseront les modalités du financement octroyé.



Assiette de dépenses éligibles

Seules sont éligibles les dépenses spécifiques au projet faisant l'objet de la demande d'aide.

Elles seront précisées dans les conventions d'aides et s'inscrivent dans les catégories admissibles suivantes :

- Location de FabLAB en lien avec un atelier,
- Salaire intervenant et/ou prestation intervenant externe du réseau corse (en lien avec animation interne),
- Fournitures nécessaires à la réalisation du projet ou prototype,
- Equipements spécifiques (investissements) nécessaires à la réalisation du projet ou du prototype, imprimantes 3D ne peuvent être financées que si elles sont opensource en Kit et montées dans le cadre d'ateliers spécifiques,
- Pour l'animateur taux horaire : 1h de travail + 1 h de préparation,
- Déplacements des animateurs pour des réunions de travail (*les dépenses seront plafonnées pour les animateurs (50 € par déplacement et 15 € par repas) et le nombre de réunions sera fixé par le Service du Développement Technologique*).
- Financement d'un nom de domaine en .corsica.

Dépenses non éligibles :

- Entretien et maintenance des matériels et logiciels après la fin de la garantie,
- Travaux électriques et de réseau de télécommunications,
- Coût de raccordement, d'installation et de fonctionnement de la connexion internet,
- Aménagement des salles, mobiliers divers,
- Communication relative à la promotion des équipements,
- Coût de fonctionnement de la structure (location de locaux, entretien télécopieurs, abonnement internet, à un outil de gestion...).

Engagement des candidats :

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

- Autoriser la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion du PO Corse FEDER/FSE 2014-2020 à communiquer sur son projet, son bilan et ses résultats dès lors qu'il a été retenu.
- Associer la Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion, à toute opération de communication relative à l'opération et y faire figurer le logo de l'Europe.

Confidentialité :

La Collectivité Territoriale de Corse, Autorité de gestion s'engage à respecter la confidentialité des informations contenues dans le dossier remis par le candidat.

Période couverte par l'appel à projet.

Les dossiers attendus sont des projets qui couvrent une période de 24 mois d'activité. Chaque fin d'année civile un rapport d'activités (bilans statistiques et plan d'actions pour l'année n+1) permettra de reconduire le projet sur l'année suivante.



Budget dévolu à chaque projet déposé au titre de l'appel à projet.

Le budget total des ateliers minimal est de 20.000 euros et maximal de 60.000 euros. Les dépenses d'équipements ne pourront pas excéder 10.000 euros pour les 24 mois d'activité à compter de la date de prise en compte des ateliers.

LA SELECTION DES PROJETS

Procédure de sélection

Le processus de sélection des projets est organisé en quatre phases :

- Sélection du dossier par un jury indépendant et opérée sur la base des critères de sélection du présent appel à projet
- Ajustement et constitution du dossier complet,
- Instruction des projets sur la base des dossiers déposés, par la CTC (Service du Développement Technologique) associé aux services de l'Etat (SGAC TIC),
- Présentation des dossiers complets au COREPA pour avis,

Le Conseil Exécutif de Corse prend la décision finale de financement et le conventionnement avec les porteurs de projets.

Critères de sélection des projets déposés

Le soumissionnaire dépose sa candidature sur la base du formulaire de réponse joint au présent cahier des charges.

Les critères d'appréciation sont établis comme suit :

1. Qualité du projet

Qualité du dossier de réponse.

1.1 Finalité et efficience du projet :

- Pertinence des objectifs en matière de service public, de service au public d'intérêt général, d'e-inclusion,
- Projets de taille critique à l'échelle d'un territoire : Nombre de territoires ciblés et population impactée par le projet,
- Degré de pertinence des ateliers par rapport à l'appel à projets,
- Domaine et Degré d'innovation des ateliers proposés,
- Projets respectant les normes nationales en matière d'accessibilité,
- Modalités d'animation et d'amélioration continue des services,
- Adéquation du projet à la charte de la médiation numérique de la Corse.

1.2 Capacité technique administrative et financière :

- Aménagement et équipement des locaux en adéquation aux objectifs,
- Nombre d'animateurs et qualification,
- Expériences et compétences de l'équipe-projet mobilisée,
- Projets accompagnés de tutoriels ou de formation ou d'assistance des utilisateurs,
- Moyens humains (nombre, profil, ETP) affectés à la gestion du projet,
- Existence de tableau analytique de comptabilité du projet,
- Pertinence du coût projet avec les résultats attendus,
- Coût projet et Budgétisation de l'autofinancement.



2 : Contribution à l'objectif « Augmenter l'usage des services numériques pour garantir la cohésion sociale et territoriale »

- *Impact sur le changement attendu* : davantage de fréquentation des sites et plus d'usages numériques ;
- Fréquentation annuelle prévue en visiteurs : Nombre d'usagers uniques ciblés années n+1, n+2,
- Nombre d'ETP créés ou maintenus et niveau de qualification,
- Apport du projet en faveur de la Non-discrimination, l'égalité des chances, Egalité hommes-femmes,
- Apport du projet en terme de développement durable,
- Capacité du projet à fournir des indicateurs de satisfaction et de fréquentation.

3 : Performance du projet

- Temps de déploiement de la solution (nombre de mois) et Clarté-Qualité de la planification.

5. Date et Modalités de dépôt du dossier de candidature et de demande de subvention.

Les dossiers de candidatures et les demandes complètes seront envoyés par courrier postal avec A.R à :

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
Collectivité Territoriale de Corse
Hôtel de la collectivité
22, cours Grandval
20181 Ajaccio cedex 9

Et par courriel à l'adresse : aapmednum@numerique.corsica

**Tout dossier incomplet ou postérieur à la date d'envoi sera
déclaré irrecevable**

PRESENTATION DE LA REPONSE A L'APPEL A PROJET

Réponse selon le formulaire de réponse (CF ANNEXE).

Renseignements et Contacts sur l'Appel à projet

L'appel à projet et son dossier de candidature sont téléchargeables sur les sites de la Collectivité Territoriale de Corse suivants :

www.numerique.corsica/aapmednum
www.corse.eu

Contacts :

aapmednum@numerique.corsica



MME Marie-France BURINI
Tel : 04 95 51 69 15



FEDER

Fonds Européen de Développement Régional